

FORMATION SANTÉ ET SÉCURITÉ CST | FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE | 5 JOURS

La prévention de la santé et de la sécurité est une préoccupation majeure de chaque établissement, qu'il soit public ou privé. Devenez acteur de la prévention grâce à cette formation de 5 jours et aidez votre collectivité à mieux prendre en charge les conditions de travail de ses agents.

Cette formation est dispensée dans le cadre de l'habilitation préfectorale de Cabestan Formation, valable sur toute la France.

Organisation de la formation :

- ✔ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✔ Intra en visioconférence
- ❌ Inter en présentiel
- ❌ Inter en visioconférence

Code module : 485

Durée : 5 jours / 35 heures

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public : Formations spécialisées de la FPT

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les modifications apportées par la loi de transformation de la Fonction publique en matière de représentation du personnel dans la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Identifier les modalités d'élection des Comités Sociaux Territoriaux (CST)
- Identifier les compétences et modalités du fonctionnement du comité social
- Définir les modalités de fonctionnement de la formation spécialisée en santé et sécurité au travail

Méthodes pédagogiques :

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

Suivi de la formation :

- Feuille de présence émergée par demie-journée

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

P R O G R A M M E

1- Les pouvoirs et les prérogatives de la formation spécialisée de la FPT

Les enjeux économiques et sociaux

La composition de la formation spécialisée

Les attributions de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail

Les registres obligatoires

La préparation des visites d'inspection

Le compte rendu des visites

Les décisions et actions

Les informations consultations

2- Les règles de fonctionnement de la formation spécialisée de la FPT

Les acteurs internes et externes à la formation spécialisée

Les règles de fonctionnement de la formation spécialisée

La fréquence des réunions de la formation spécialisée

L'ordre du jour des réunions de la formation spécialisée

Le déroulement des réunions

L'engagement de l'employeur

Le procès-verbal des réunions de la formation spécialisée

3- Les moyens alloués à la formation spécialisée de la FPT

Les communications des élus

La liberté de circulation des élus

Les heures de délégation des élus

Le droit spécifique à la formation des élus

Le recours aux experts, les ressources et outils des élus

Comment bien communiquer avec les salariés

4- Les aspects juridiques et réglementaires en matière de prévention

Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels

Les notions de responsabilité civile et pénale

La délégation de pouvoir

5- Le périmètre de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

La définition de la notion prévention des risques professionnels

La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet

La décision de reconnaissance des AT/MP et les voies de recours des agents

Les statistiques nationales et du secteur d'activité

Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité)

Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles

Les conséquences (psychologiques, physiques et financières)

La méthode de l'arbre des causes

6- La prévention des risques professionnels dans une collectivité territoriale

Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?

Les situations de travail

Le travail réel et le travail prescrit

Identification et évaluation des dangers et des risques

Les risques professionnels

La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage

Les bonnes pratiques de prévention

Les 9 Principes Généraux de la Prévention

Les différents niveaux de prévention

Rédaction et mise à jour du DUERP

La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement

7- Les risques psychosociaux dans les collectivités territoriales

De quoi parle-t-on ? Les enjeux du risque psychosocial.

Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC

8- La notion de handicap dans la fonction publique territoriale

Définition principales : handicap, inaptitudes, incapacités, etc.

Présentation d'une typologie variée du handicap

Les mesures spécifiques au agents titulaires et non titulaires

La démarche d'une politique handicap

485 - V2/20240301

CABESTAN FORMATION

800 formateurs dans toute la France

☎ 03 63 78 43 17 / contact@cabestan-formation.fr

<https://www.cabestan-formation.fr>

Siège social : 34 rue Victor Hugo - 90000 BELFORT

SIRET : 499 378 503 00027

Déclaration d'activité : 43900044490

Organisme agréé par plusieurs OPCO